

Documents d'informations clés liés à l'assurance vie

À partir du 1^{er} janvier 2018, en application de la réglementation européenne, la distribution de certains produits d'investissement, dit « packagés de détail et fondés sur l'assurance » s'accompagnera de la remise précontractuelle aux clients non professionnels d'un résumé intitulé « Document d'Informations Clés » (DIC).

Ces documents doivent être remis à vos clients avec les conditions générales pour les souscriptions aux contrats ci-dessous et s'accompagnent d'un document à faire signer à ces derniers attestant avoir reçu le ou les documents.

Ce document
doit accompagner impérativement les documents de souscriptions
et ce à compter de ce jour.

Les différents documents sont disponibles sur notre site internet, rubrique « à propos » / « publications ».

<https://www.optimumvie.fr/a-propos/publications>

- Optimum Placements
- Optimum Placements Privilèges
(pour ce contrat remise d'un DIC Optimum Placements Privilèges et d'un DIC fonds en €)
- Optimum Capitalisation
- Optimum Sécurité
- Optimum Retraite
- Optimum Projets

Nous vous remercions par avance et toute l'équipe commerciale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou question que vous voudriez nous soumettre.

